

**VILLE D'AULNOY-LEZ-
VALENCIENNES EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} février 2023**

Secrétaire de séance : monsieur Denis Gaudon

n° 1^{er}.2. 4.2.2.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Agence France Locale
Nomination des représentants des collectivités membres de**

Monsieur le Maire expose que l'Agence France Locale nous a sollicités pour la désignation de représentants de la ville au sein de leur assemblée générale.

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de **la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes n°4.3.** en date du **4 juin 2015**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

1. de le désigner en sa qualité de **Maire** en tant que représentant titulaire de **la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes** et **monsieur Ahmed Rahem** en sa qualité d'adjoint aux Finances en tant que représentant suppléant de **la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes** à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;

2. d'autoriser le représentant titulaire de **la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes** ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec ses attributions ;

3. de l'autoriser **lui ou son représentant** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décidé d'adopter les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Denis GAUDON

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : **21 février 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **6 février 2023**